

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 février 2021 à 19h36. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège par visioconférence.**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS,  
Michel Viens,  
Renaud Ouellet  
Francis Boucher  
Charles Montamat  
Et Raymond Frève.

**Est absent :** Monsieur LE CONSEILLER,  
Yves Lapointe

Les membres présents du conseil forment le quorum.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h36 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**01-02-2021**

#### **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Suivi de Madame Sophie Poulin de Courval.

02-02-2021

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 20 janvier 2021;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les adopte tel que déposés.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

03-02-2021

**RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2021 pour le mois de janvier 2021 ;

Prélèvements directs : 432.34 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 39.29 \$

Salaires : P.P. 1 et 2 : 9 857.87 \$

Frais Desjardins : 55 \$

Liste des comptes à payer au 31 janvier 2021: 42 975.99 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Charles Montamat et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

04-02-2021

### **AFFECTATION DE L'AIDE COVID EN 2021**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska affecte l'aide de 13 221\$ reçue en décembre 2020 du gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19 en 2021.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

05-02-2021

### **OCTROI DE CONTRAT A PREMIER TECH POUR LES TOURNEES HEBDOMADAIRES ET ECHANTILLONNAGES DES STATIONS D'EAUX USEES ET ARRET DU CONTRAT OCTROYE A NORDIKEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable des travaux publics doit compléter une formation avant d'être qualifié pour opérer le système de traitement des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT QUE** des vérifications des installations sceptiques sont à faire chaque semaine et qu'un échantillonnage d'eau usée doit être fait chaque mois ;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut une personne qualifiée pour gérer les alarmes des installations sceptiques, au besoin ;

**CONSIDÉRANT QUE** *Nordikeau* demande 340\$ pour les tournées hebdomadaire, échantillonnage mensuel et entrées des données dans le SOMAEU ;

**CONSIDÉRANT QUE** *Premier Tech* nous offre le même service au coût de 1 295\$ par mois ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu d'une entente entre la municipalité et Premier Tech, ce dernier paie les coûts associés aux analyses d'eau usées de la municipalité ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte l'offre de Premier Tech pour les tournées hebdomadaires et échantillonnages des stations d'eaux usées au montant de 1 295\$ plus taxes par mois. Le contrat précédemment octroyé à Écol'eau/Nordikeau sera résilié.

Le présent contrat octroyé à Premier Tech est temporaire : il sera résilié lorsque le responsable des travaux publics sera qualifié pour opérer le système de traitement des eaux usées de la municipalité.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**06-02-2021**

**DEPOT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT  
L'ADOPTION PROCHAINE DU REGLEMENT NO 268-2021  
SUR LES TAUX DE TAXATION 2021**

M. Francis Boucher donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 268-2021 sur les taux de taxation 2021. Ce règlement annulera et remplacera le règlement no 266-2021.

Un projet de règlement est déposé.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**07-02-2021**

**DEPOT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT  
L'ADOPTION PROCHAINE DU REGLEMENT D'EMPRUNT  
NO 269-2021 POUR TRAVAUX DE PLUVIAL SUR LA  
ROUTE DE L'ÉGLISE, LA RUE BOUCHARD ET LA RUE  
DES LOISIRS**

M. Renaud Ouellet donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement d'emprunt no 269-2021 pour les travaux de pluvial sur la route de l'Église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs.

Un projet de règlement est déposé.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

08-02-2021

**AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION PROCHAINE DU REGLEMENT NO 270-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

M. Francis Boucher donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement no 270-2021 sur la gestion contractuelle.

Un projet de règlement est déposé.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

09-02-2021

**EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

Étant donné que la résolution 06-01-2021 n'a pas été signée par Madame Nancy St-Pierre, mairesse, elle est soumise à nouveau à la considération du conseil, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 142 du code Municipal.

Ayant pris en considération les nouveaux éléments apportés relatifs à cette décision, le conseil municipal, en accord avec la mairesse, décide de ne pas adopter cette résolution.

**La résolution 06-01-2021 n'entre donc pas en vigueur.**

10-02-2021

**EMBAUCHE DE M. PIERRE VILLEMURE COMME RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de responsable des travaux publics est vacant depuis le 16 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des ressources humaines a évalué les candidatures reçues suite aux entrevues réalisées le 7 janvier dernier avec les candidats et recommande l'embauche de M. Pierre Villemure au poste de responsable des travaux publics;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirme l'embauche de M. Pierre Villemure au poste de responsable des travaux publics, effective depuis le 1<sup>er</sup> février 2021.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

11-02-2021

**AUTORISATION POUR M. PIERRE VILLEMURE DE PARTICIPER A LA FORMATION « TRAITEMENT DES EAUX USEES – TECHNOLOGIE SPECIFIQUE OW3 » DU COLLEGE DE SHAWINIGAN AU MONTANT DE 1 860\$ PLUS TAXES**

**CONSIDÉRANT QU'**une certification est requise pour opérer les sites de traitement des eaux usées de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cours « Traitement des eaux usées – technologie spécifique OW3 » du Collège de Shawinigan est recommandé par Premier Tech pour opérer le système de traitement des eaux de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cours « Traitement des eaux usées – technologie spécifique OW3 » du Collège de Shawinigan commence le 15 février prochain ;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise M. Pierre Villemure à participer à la formation « Traitement des eaux usées – technologie spécifique OW3 » du Collège de Shawinigan au montant de 1 860\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

12-02-2021

**DÉSIGNATION DE M. PIERRE VILLEMURE, RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS, COMME PERSONNE RESSOURCE LOCALE AU NIVEAU DES COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présent du conseil que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Pierre Villemure, responsable des travaux publics, et Robin Lapointe, citoyen, en remplacement de M. Villemure au besoin, comme personnes désignées. Une fois nommées par la MRC, ces personnes seront en mesure d'agir, dans les limites de leur municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

13-02-2021

**OCTROI DE CONTRAT A BOUCHARD SERVICE-CONSEIL  
POUR LA PRODUCTION D'UN DEVIS POUR LE  
DRAINAGE DU COTE NORD DE L'ÉGLISE**

Étant donné que la résolution 09-01-2021 n'a pas été signée par Madame Nancy St-Pierre, mairesse, elle est soumise à nouveau à la considération du conseil, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 142 du code Municipal.

Ayant pris en considération les nouveaux éléments apportés relatifs à cette décision, le conseil municipal, en accord avec la mairesse, décide de ne pas adopter cette résolution.

**La résolution 09-01-2021 n'entre donc pas en vigueur.**

14-02-2021

**ADOPTION DU REGLEMENT NO 265-2020 CONCERNANT  
LE TRAITEMENT DES ELUS**

**ATTENDU QUE** la Loi du traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de rémunération de ses membres ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités d'aujourd'hui ;

**ATTENDU QUE**, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er décembre 2020, un avis de motion a été donné par M. Charles Montamat et qu'un projet de règlement a été déposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Charles Montamat et

résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement no 265-2020 concernant le traitement des élus. Ce règlement annule et remplace le règlement numéro 210. Il sera déposé sur le site internet de la municipalité, tel que prescrit par la Loi sur le traitement des élus municipaux du Québec.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**15-02-2021**

**AUTORISATION A DEPOSER UNE DEMANDE AU FOND DES LEGS DU PATRIMOINE CANADIEN POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE.**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à déposer une demande de financement au fond des Legs du Patrimoine Canadien pour le projet de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**16-02-2021**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME**

**Point reporté.**

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**17-02-2021**

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS ET ADHESIONS POUR 2021**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska renouvelle les adhésions et



contrats annuels suivants :

- ADMQ au montant de 495\$ plus taxes.
- FQM au montant de 993.89\$ plus taxes.
- Groupe Azimut au montant de 1 440\$ plus taxes.
- PG Solutions au montant de 4 019\$ plus taxes.
- Ultima (MMQ) au montant de 11 730\$ incluant les taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

18-02-2021

### **APPUI AU REGROUPEMENT « JUSTICE FOR JOYCE »**

**ATTENDU QUE** suite au décès de Madame Joyce Echaquan, survenue le 28 septembre dernier à l'hôpital de Joliette, nous tenons à souligner notre appui à toutes les communautés autochtones qui luttent pour faire reconnaître l'existence du racisme systémique à l'intérieur de nos institutions et dont ils sont victimes depuis trop longtemps ;

**ATTENDU QUE** lorsque nous nous présentons dans un centre hospitalier, une clinique ou un dispensaire de soins de santé, nous sommes en droit de nous attendre à être traités comme un être humain peu importe la couleur de notre peau, peu importe nos croyances ou nos origines ;

**ATTENDU QU'**il est inconcevable qu'en 2020 les peuples autochtones soient encore victimes de racisme et cela au cœur même de nos institutions dont l'objectif ultime est pourtant de servir les citoyens sur une base égalitaire et surtout dans le respect de ce qu'ils sont des êtres humains ;

**ATTENDU QUE** le problème du racisme systémique présent dans nos institutions n'est pas que la responsabilité de nos gouvernements, mais que nous sommes tous et toutes responsables de cette problématique.

Il est proposé et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska de condamner le racisme sous toutes ses formes dont les peuples autochtones sont victimes et demander à l'Assemblée nationale du Québec de mettre en action toutes les mesures jugées nécessaires pour appliquer les recommandations de la Commission Viens ainsi que d'intervenir auprès du gouvernement Canadien afin que la Loi sur les Indiens (Indian Act) provenant d'un passé colonial et rédigée par des législateurs racistes soit abrogée et remplacée par une loi qui tienne compte de la réalité des peuples autochtones et surtout qu'elle soit rédigée avec la participation de leurs représentants légitimes.

De transmettre une copie de la présente résolution à la député de la circonscription de la Côte-du-Sud, Madame Marie-Ève Proulx, au président de l'Assemblée nationale du Québec,

Monsieur François Paradis, ainsi qu'au Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Monsieur Ghislain Picard, à toutes les municipalités du Kamouraska, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec et aux chefs des partis de l'opposition à l'Assemblée nationale.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

19-02-2021

## **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent place la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS - Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé - afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région.

Il est proposé et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska de :

- Déclarer la semaine 15 au 19 février 2021 comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

- Appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- Profiter de cette semaine des *Journées de la persévérance scolaire* pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve... juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

## **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

**20-02-2021**

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h27.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

\_\_\_\_\_  
**Nancy St-Pierre, mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale**